

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2015/830 et sur Ordonnance suisse sur les produits chimiques RS 813.11

Nomacoll CP

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit

: Nomacoll CP

Numéro d'enregistrement REACH

: Sans objet (mélange)

Type de produit REACH

: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

NMC sa

Gert-Noël-Strasse

B-4731

Eynatten

2 +32 87 85 85 00

□ +32 87 85 85 11

info@nmc.eu

Distributeur du produit

Hornbach Baumarkt AG

Schellenrain 9 CH-6210

CH-621 Sursee

☎ +41 41 929 63 32

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

+32 14 58 45 45 (BIG)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence Suisse:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (Zürich):

145 (24h/24h)

+41 44 251 51 51 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations supplémentaires

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 2;3

Numéro de la révision: 0001

Date d'établissement: 2016-12-14 Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de produit: 57961

.34-16957-556-fr-FI

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médicin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

5.1.2 Moyens d'extinction dangereux

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone, vapeurs nitreuses, oxydes de soufre).

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

Motif de la révision: 2:3

Numéro de la révision: 0001

Date d'établissement: 2016-12-14

Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de produit: 57961

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des veux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Motif de la révision: 2:3

Numéro de la révision: 0001

Date d'établissement: 2016-12-14

Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de produit: 57961

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte	
Odeur	Aucun renseignement disponible concernant l'odeur	
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible	
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur	
Taille des particules	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité	Non combustible	
Log Kow	Sans objet (mélange)	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion	Aucun renseignement disponible	
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Solubilité	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives	
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes	
рН	Aucun renseignement disponible	

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Échauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone, vapeurs nitreuses, oxydes de soufre).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2016-12-14

Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 57961 4 / 8

Corrosion/irritation

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les yeux

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Nomacoli CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d'effets connus.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2016-12-14 Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 57961

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nomacoll CP

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2. Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nomacoll CP

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Sans objet (mélange)				

Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

12.4. Mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Nomacoll CP

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée. Les informations dans cette section sont une description générale. Pour les intermédiaires isolés, si celle-ci est disponible, une documentation relative aux mesures de sécurité lors de la manipulation figure en annexe.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 10 (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

Suisse

Code de déchet selon 814.610.1, Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression: Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets de colles et de mastics, autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 (08 04 10).

13.1.2 Méthodes d'élimination

Recycler/réutiliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

Suisse

Code de déchet selon 814.610.1, Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.

15 01 02 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs): Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes): Emballages en matières plastiques (15 01 02).

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2016-12-14

Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de la révision: 0001 Numéro de produit: 57961 6/8

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

111	Numéro	CALL
14.1.	numero	UNU

Transport

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger

Classe

Code de classification

Non soumis

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Étiquettes

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales
Quantités limitées

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Annexe II de Marpol 73/78

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0%	
Og/I	

Législation nationale Suisse

Nomacoll CP

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS_814.81)	Respecter les éventuelles restrictions ou interdictions d'emploi
Ordonnance sur la protection de l'air, OPair (RS_814.318.142.1)	Le cas échéant, observer les annexes 1 à 7 de l'ordonnance sur la protection de l'air
Ordonnance PIC, OPICChim (RS_814.82)	Se conformer à la réglementation
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT5 (RS_822.115)	Les jeunes ne peuvent pas être affectés à des travaux dangereux
Ordonnance sur la protection de la maternité (RS_822.111.52)	Conformément aux exigences de l'ordonnance sur la protection de la maternité, il faut garantir que l'exposition à des substances dangereuses n'est pas préjudiciable à la mère ni à enfant
	Les travaux avec des substances dangereuses pour la santé selon l'ordonnance RS 822.115.2 sont considérés comme dangereux
Ordonnance sur les produits chimiques, OChim (RS_813.11)	Non classé dans le groupe 1 ou 2
Classification des liquides dangereux pour les eaux (OFEV)	В
Ordonnance COV, OCOV (RS_814.018)	0%
	0 g/l
Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM (RS_814.012)	Sans objet

<u>Autres données pertinentes</u>

Nomacoll CP

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2016-12-14

Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 57961

RUBRIQUE 16: Autres informations

(*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CL50 Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNEL Derived No Effect Level

ECC50 ECC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL No Observed Adverse Effect Level
NOEC No Observed Effect Concentration

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fic

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2016-12-14 Date de la révision: 2017-02-06

Numéro de la révision: 0001

Numéro de produit: 57961